



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 42 - FEVRIER 2015**

# SOMMAIRE

## **59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Arrêté N °2015050-0002 - Arrêté préfectoral portant cessibilité et institution de servitudes légales de tout ou partie de parcelles cadastrées et identifiées des communes de Crochte, Pitgam, Quaëdypre et West- Cappel pour les travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel "Artère des Flandres" pour le tronçon traversant le département du Nord	1
--	---

## **59\_Präfecture du Nord**

### **Secrétariat général**

Arrêté N °2015050-0001 - Arrêté préfectoral organisant la suppléance pour la présidence des commissions administratives intéressant les services de l'État dans le département du Nord	6
Arrêté N °2015050-0003 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'une épreuve d'endurance et de régularité automobile sur route intitulée « 30ème Rallye des Routes du Nord » les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015	8





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2015050-0002**

**signé par  
Gilles BARSACQ, secrétaire général**

**le 19 Février 2015**

**59\_D D T M\_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord**

Arrêté préfectoral portant cessibilité et institution de servitudes légales de tout ou partie de parcelles cadastrées et identifiées des communes de Crochte, Pitgam, Quaëdypre et West- Cappel pour les travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel "Artère des Flandres" pour le tronçon traversant le département du Nord



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement  
Unité de Prévention des Pollutions et  
Protection des Paysages

**Arrêté préfectoral portant cessibilité et institution de servitudes légales de tout ou partie de parcelles cadastrées et identifiées des communes de Crochte, Pitgam, Quaëdypre et West-Cappel pour les travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel "Artère des Flandres" pour le tronçon traversant le département du Nord**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L126-1 et suivants et R 126-1 et suivants;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R 555-35 portant sur la procédure d'expropriation afin d'imposer les servitudes;

Vu le code de l'énergie, articles L 433-1 et suivants;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 555-27 et suivants portant sur le dimensionnement des servitudes, et remise en état après travaux;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L 132-1 et suivants et R 131-1 et suivants portant sur l'arrêté de cessibilité;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) – Monsieur CORDET Jean-François;

Vu le décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 relatif à la partie réglementaire de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie;

Vu l'arrêté de DUP du 19/10/2014 portant sur :

\* la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel dite "Artère des Flandres" entre Pitgam et Hondschoote (59), en vue d'établir des servitudes;

Vu l'arrêté ministériel du 2 décembre 2014 autorisant la société GRTgaz à construire et exploiter la canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé dite « artère des Flandres » entre Pitgam et Hondschoote;

Vu la demande reçue le 20 octobre 2014 présentée par la société GRTgaz -siège social : Immeuble Bora, 6 rue Raoul Nordling, 92270 BOIS COLOMBES-, à l'effet d'obtenir les servitudes liées à l'article L555-27 du code de l'environnement;

Vu le dossier joint comprenant notamment :

\* une notice explicative et l'indication des servitudes demandées, ainsi qu'une notification individuelle;

\* les plans et états parcellaires;

\* la liste des propriétaires et tableau indiquant les parcelles intéressées;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2014 prescrivant une enquête publique parcellaire en vue d'établir les servitudes légales de tout ou partie de parcelles cadastrées et identifiées des communes de Crochte, Pitgam, Quaëdypre et West-Cappel;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 22 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de M. le Sous-Préfet de Dunkerque en date du 12 janvier 2015;

Vu l'arrêté n° 2014231-0063 du 19 août 2014 portant délégation de signature à M.Philippe LALART, directeur départemental du code de l'urbanisme notamment les articles L 126-1 et suivants et R 126-1 et suivants;

Considérant que les offres amiables présentées par le gestionnaire de transport de gaz naturel n'ont pas été acceptées par les propriétaires et qu'en conséquence l'établissement des servitudes de passage est indispensable pour permettre la construction de cet ouvrage;

Considérant que toutes les formalités prescrites par les lois et règlements ont été accomplies;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord;

### ARRETE

**Article 1-** Il est institué au profit de GRTgaz des servitudes de passages conférant le droit d'établir à demeure des conduites de gaz sur les communes de Pitgam, Crochte, Quaëdypre et West-Cappel, conformément au tracé et à la description des servitudes figurant sur les plans de dossiers soumis à enquête parcellaire.

Les terrains grevés de ces servitudes sont indiqués sur le tableau ci-dessous :

TABLEAU INDICATIF DES PARCELLES		
Désignation cadastrale		Lieu-Dit
Section	N°	
CROCHTE		
A	303	SCHIP HOEK
PITGAM		
A	896	ZUID CASTEEL HOUCK
A	897	ZUID CASTEEL HOUCK
B	81	BUYSCH HOUCK
B	490	LE ROYAERT
B	64	CROCHTE MEULEN VELD
QUAEDYPRE		
D	375	VERS BYSSAERT
D	932	VERS MULLE BRABANT
D	260	VERS MULLE BRABANT
WEST-CAPPEL		
A	455	CASTEEL

**Article 2-** Ces servitudes donnent droit à GRTgaz :

- d'établir à demeure une canalisation de transport de gaz enfouie à une profondeur minimum de 1.0 m, une bande de « servitude forte » d'une largeur de 16 mètres, axée sur l'ouvrage et sur l'intégralité de celui-ci et une bande de « servitude faible » dans laquelle est incluse la bande de servitude forte, d'une largeur de 36 mètres en tracé courant et centrée par rapport à l'axe de l'ouvrage ;
- de pénétrer et d'occuper les dites parcelles et d'y exécuter tous les travaux nécessaires à l'implantation, l'exploitation et l'enlèvement éventuel de la canalisation ;
- d'établir hors de la bande ou à proximité, en limite de parcelle cadastrale, des bornes de repérage et des ouvrages de moins de 1m<sup>2</sup> nécessaire à la signalisation de la canalisation ;
- de procéder, lorsque cela est nécessaire, à l'entretien de la bande de servitude.

Le propriétaire conservera la pleine propriété du terrain, même grevé des servitudes, dans les conditions suivantes :

- ne procéder, dans la bande de « servitude forte », à aucune modification du profil du terrain, ni aucune plantation d'arbres de haute tige, ni aucune culture descendant à plus de 0.80 m de profondeur, sans autorisation écrite de GRTgaz ;
- s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de la canalisation et à l'accès à la bande de « servitude forte »

**Article 3-** La date du commencement des travaux sur les terrains grevés de servitudes est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants huit jours avant la date prévue pour le début des travaux.

Au cas où un propriétaire de fonds ne pourrait être atteint, la notification sera faite soit à un mandataire, soit au gardien de la propriété, ou, à défaut, au maire de la commune concernée sur le territoire de laquelle se trouve celle-ci.

**Article 4-** Le présent arrêt est transmis aux communes concernées en vue :

- de son insertion dans les documents d'urbanisme dans les conditions définies aux articles L126-1 et R126-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- de son affichage en mairie de Pitgam, Crochte, Quaëdypre et West-Cappel pour une durée minimale de 2 mois. Les maires pourront en justifier par un certificat d'affichage, qui sera joint au dossier ;
- de sa conservation en mairie qui devra délivrer à toute personne qui le demande, les informations sur l'institution de ces servitudes.

**Article 5-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois,

- à compter de son affichage en mairie, par toute personne ayant intérêt à agir ;
- à compter de sa notification, par les propriétaires concernés par les servitudes.

**Article 6-** Un avis au public faisant connaître l'institution de ces servitudes sera publié par les soins de la préfecture du Nord, au frais de GRTgaz, en caractère apparents, dans deux journaux locaux paraissant dans le département du Nord .

**Article 7-** Les indemnités dues en raison des servitudes seront versées aux propriétaires. A défaut d'accord amiable entre la société GRTgaz et les propriétaires, les indemnités seront fixées par le juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Dunkerque.

**Article 8-** le secrétaire général de la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque, les maires de Pitgam, Crochte, Quaëdypre et West-Cappel, le Directeur de GRTgaz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le 19 FEV. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Gilles BARSACQ







PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2015050-0001**

**signé par  
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

**le 19 Février 2015**

**59\_Präfecture du Nord  
Secrétariat général  
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral organisant la suppléance pour la présidence des commissions administratives intéressant les services de l'État dans le département du Nord



## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques  
Publiques

Bureau des Affaires  
Départementales et du  
Suivi de l'Action de  
l'État

### **Arrêté préfectoral organisant la suppléance pour la présidence des commissions administratives intéressant les services de l'État dans le département du Nord**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS  
PRÉFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 14 février 2014 nommant M. Guillaume THIRARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 20 août 2014 nommant M. Gilles BARSACQ, Sous-Préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

### **ARRÊTE**

Article 1er – En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet du Nord, du préfet délégué pour la défense et la sécurité, du préfet délégué pour l'égalité des chances, du secrétaire général de la préfecture du Nord, il revient à M. Guillaume THIRARD, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord de présider les commissions administratives qui intéressent les services de l'État dans le département du Nord.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le secrétaire général adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **19 FEV. 2015**

  
Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

## **Arrêté n ° 2015050-0003**

**signé par  
Guillaume THIRARD, secrétaire général adjoint**

**le 19 Février 2015**

**59\_Präfecture du Nord  
Secrétariat général  
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral portant autorisation d'une épreuve d'endurance et de régularité automobile sur route intitulée « 30ème Rallye des Routes du Nord » les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la  
réglementation et des  
libertés publiques

Bureau de la  
réglementation générale  
et économique

**Arrêté préfectoral portant autorisation d'une épreuve d'endurance et de régularité automobile sur route intitulée « 30<sup>ème</sup> Rallye des Routes du Nord »**

**Les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivant, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du sport ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-4 et R.414-19 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 octobre 2010, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'arrêté du 24 décembre 2014, fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu le décret n° 92-757 du 3 août 1992 et l'arrêté d'application du 26 août 1992, modifiant le code de la route et relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les routes ouvertes à la circulation publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 portant interdiction des routes à grande circulation aux concentrations et manifestations sportives à certaines périodes de l'année 2015 ;

Vu la circulaire interministérielle du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives sur la voie publique ;

Considérant la demande formulée par Monsieur Jean Michel FOULON, Président de l'association « Rallye des Routes du Nord Organisation » - 42 rue du Bastion Saint André à Lille, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser le vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015, une épreuve automobile d'endurance et de régularité dénommée « 30<sup>ème</sup> Rallye des Routes du Nord » ;

Considérant la police d'assurance souscrite par l'organisateur ;

Considérant le permis d'organisation n° 14 délivré le 21 janvier 2015 par la Fédération Française du Sport Automobile ;

Considérant l'engagement pris par l'organisateur de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances, imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à son préposé ;

Considérant les avis de :

- Monsieur le président du conseil général du Nord et de Monsieur le président du conseil général du Pas-de-Calais,
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque et de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Béthune,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes traversées,
- Monsieur le directeur Interdépartemental des Routes du Nord,
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Nord,
- Monsieur le commandant le groupement de gendarmerie départementale du Nord et Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais,
- Monsieur le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile du Nord et de Monsieur le chef du service interministériel de défense et de la protection civile du Pas-de-Calais,
- Monsieur le directeur zonal des C.R.S. Nord,
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord,

Considérant l'avis de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière (C.D.S.R.) du Département du Nord, chargée des épreuves et compétitions sportives, lors de sa réunion du 12 février 2015 ;

Considérant l'avis de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière (C.D.S.R.) du Département du Pas-de-Calais, chargée des épreuves et compétitions sportives, lors de sa réunion du 3 février 2015 ;

Considérant que l'intérêt de la sécurité nécessite l'adoption de mesures spéciales pour la réglementation de la circulation générale à l'occasion de la manifestation, afin de prévenir tout accident éventuel pouvant survenir aux usagers de la voie publique ;

Considérant le message électronique de Monsieur Philippe DONZE, adjoint au Maire de la commune de FLEURBAIX, nous informant de la mise en place d'aménagements de sécurité, rue de Biache ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – Monsieur Jean Michel FOULON, Président de l'association « Rallye des Routes du Nord », est autorisé à organiser les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015 dans le cadre du « 30<sup>ème</sup> Rallye des Routes du Nord », une épreuve d'endurance et de régularité automobile selon l'itinéraire qu'il a

établi, doublée d'un rallye réservé aux Véhicules Historiques de Compétition, à la condition que la liste des postes tenus par les gendarmes et les commissaires de course mentionnée en annexe soit scrupuleusement respectée.

Article 2 : La présente autorisation est accordée sous réserve que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité du public et celle des participants et que l'organisateur respecte les dispositions prévues au dossier ainsi que celles édictées lors de la C.D.S.R. du 12 février 2015 pour le département du Nord et du 3 février 2015 pour le département du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, il conviendra également de prendre les dispositions suivantes:

➤ **Pour la sécurité des spectateurs et concurrents**

- S'assurer que les maires des communes traversées et les autorités administratives compétentes sur les axes empruntés par la manifestation aient donné leur autorisation.
- L'organisateur s'assurera que les arrêtés d'interdiction de circulation, de déviations et de stationnement sollicités soient réglementairement signalés aux usagers.
- L'organisateur prendra les dispositions pour maintenir durant les épreuves le libre accès des véhicules de secours sur les tracés sanitaires, où le stationnement devra être interdit.
- L'organisateur signalera, sur chaque épreuve spéciale, de part et d'autre de l'axe emprunté par les concurrents pour se présenter au départ ou pour quitter la spéciale, une signalisation verticale alertant les usagers de la route, signalisation type « RALENTISSEZ – RALLYE AUTOMOBILE ».
- Lors des séances d'essai et de l'E.S. 2/2 du 21 février 2015 (PK 38), où les concurrents passent sous le pont de l'autoroute A25, chemin de Gaeynet à GODESWAERSVELDE, l'organisateur avisera des horaires de course l'unité C.R.S. compétente dans le but de pallier à d'éventuels stationnements de « curieux » sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute.
- Lors des parcours de liaison de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> étape passant à proximité immédiate des échangeurs n° 7, 8 et 11 de l'autoroute A25 (en haut des bretelles de sortie sur le réseau départemental RD642, RD945 et RD7), le Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic de Lille (tél. : 03.20.41.49.50) qui assure la veille qualifiée de l'A25 devra être averti en cas d'incident ou d'accident nécessitant l'intervention des équipes de la DIR Nord.
- Les personnes agissant directement ou indirectement dans le cadre de l'organisation (commissaires de course, commissaires de route, signaleurs, chronométreurs, photographes...) seront en permanence clairement identifiées au moyen de chasubles.
- L'organisateur appliquera strictement les engagements pris (implantation, personnel, moyens de communication et de secours, respect de la mise en place des déviations sollicitées auprès du Conseil Général) indiqués dans les books préfecture.
- L'organisateur prendra toutes les mesures de sécurité imposées par le règlement de la Fédération Française de Sport Automobile.
- Le nom de la personne chargée d'attester par écrit à l'Officier de gendarmerie en charge du service du service d'ordre que l'ensemble des dispositions imposées à l'organisateur ont été prises avant le départ des épreuves, sera explicitement communiqué aux commandants des compagnies de LILLE et d'HAZEBROUCK.
- Les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route sur les parcours de liaison.
- La circulation devra être interdite dès 7h11 sur la commune d'Ennetières en Weppes.
- Des arrêtés municipaux devront être pris afin d'interdire le stationnement le long du parcours.
- L'organisateur prendra ses dispositions pour aménager des aires de sécurité pour les spectateurs les différenciant des aires interdites ou dangereuses pour le public.
- Des panneaux réglementaires de signalisation devront être mis en place par les organisateurs.
- La circulation des véhicules devra être totalement interdite durant toute la durée de l'épreuve et la réouverture des routes sera décidée par le Directeur de Course en fonction du nombre de participants et des conditions de déroulement de la course.
- L'organisateur procédera à l'installation de chicane au PKR 44 de l'épreuve spéciale du Pays de l'Alloeu, afin de limiter la vitesse des véhicules dans cette portion de route.

➤ **Pour les secours**

- Les organisateurs doivent être en mesure de neutraliser la course en cas d'accident ou en cas d'événements sur le parcours, non liés directement à la manifestation,
- Les secours doivent pouvoir intervenir sur le parcours en toute sécurité. Des points de cisaillements doivent être définis afin de réduire les délais d'intervention sachant que l'accès aux parcours des épreuves spéciales au niveau de la ligne de départ sera privilégié. Toutefois, en cas d'obligation pour les secours d'emprunter un point de cisaillement, les PKIR seront utilisés en priorité.

- Communiquer par télécopie au CODIS et à la Direction de la Prévision, respectivement aux numéros 03.20.12.29.00 et 03.20.12.29.49, le numéro d'appel de la ligne téléphonique destinée à assurer une liaison directe entre le PC course et le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) pour solliciter un éventuel arrêt de la compétition.
  - Etablir des consignes précisant, en cas d'accident, de faire le numéro d'appel 18, de donner impérativement le nom de l'épreuve spéciale concernée, le point kilométrique et, en fonction de ces informations, d'établir en concertation avec le CTA le point d'accès sur le circuit de l'épreuves spéciale.
  - Interdire la présence de spectateurs aux emplacements où les sorties de route sont à craindre.
  - Garantir, en cas de sinistre, l'accessibilité des véhicules de secours aux immeubles d'habitation et établissements recevant du public situés à proximité des plateaux techniques.
  - La présence d'un médecin, d'un infirmier et d'une ambulance agréée sur chaque épreuve spéciale,
  - L'information préalable du S.A.M.U. 59, du S.A.M.U. 62 et des hôpitaux les plus proches.
- **Pour le dépannage**
- une dépanneuse à chaque épreuve spéciale.

Article 3 : Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit.

Article 4 : L'organisateur sera responsable des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents, à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux. En aucun cas la responsabilité de l'administration ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre elle.

Article 5 : - Sur les parcours de liaison : les participants sont tenus de respecter scrupuleusement toutes les prescriptions du code de la route, ainsi que, le cas échéant, les arrêtés des maires et du président du conseil général réglementant la circulation, en ce qui concerne notamment les limitations de vitesse et le respect de signaux « STOP » et lumineux.

La traversée des agglomérations devra s'effectuer avec la plus grande prudence.

- Sur les épreuves spéciales chronométrées : pour permettre la mise en place des dispositifs de sécurité propres à chaque épreuve spéciale, la circulation et le stationnement de tous les véhicules devront être interdits sur leur parcours par les maires des communes concernées et le président du conseil général avant le début de l'épreuve.

En outre, l'organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin que le stationnement de tout véhicule ne perturbe en aucun cas l'acheminement des véhicules de secours, non seulement sur le parcours des épreuves spéciales chronométrées, mais également sur les voies d'accès et de dégagement.

La circulation générale des véhicules et leur stationnement, tant sur le parcours proprement dit que sur les voies d'accès et de dégagement, sont réglementés à cet effet pendant toute la durée des épreuves spéciales chronométrées conformément aux arrêtés des maires des communes traversées et du président du conseil général.

L'organisateur devra s'assurer que tous les arrêtés sont respectés.

Article 6 : Dès que les voies seront interdites à la circulation, l'association sportive qui est responsable de l'organisation et du déroulement de l'épreuve est seule habilitée à réglementer leur utilisation uniquement après consultation des forces de l'ordre.

Celles-ci restent en contact permanent avec les représentants de l'association organisatrice. Elles ont seules qualité pour répartir la mission reçue entre leurs subordonnés et demeurent seules juge de l'emploi de leurs moyens.

Article 7 : **Obligation à respecter avant le départ** : le départ de la course ne pourra avoir lieu que lorsque le responsable du service d'ordre aura reçu de **Monsieur Jean Michel FOULON**, président de l'association « le Rallye des Routes du Nord » l'attestation écrite que l'ensemble des dispositions prévues et celles précitées sont effectivement réalisées. Une copie de l'attestation devra être adressée en préfecture.

Article 8 : L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment notamment par les forces de l'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative après consultation de l'autorité sportive compétente, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en aurait été faite par l'autorité administrative ou ses représentants qualifiés, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les concurrents, les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public et des concurrents.

Article 9 : Les frais du service d'ordre sont à la charge de l'organisateur ainsi que tous les frais rendus nécessaires pour la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et à la sécurité.

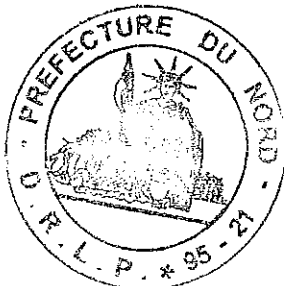
Article 10 : Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain, sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Article 11 – Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 du code pénal, sans préjudice s'il y a lieu, des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 12 :

- le secrétaire général de la préfecture du Nord,
- le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais,
- le président du conseil général du Nord,
- le président du conseil général du Pas-de-Calais,
- le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque,
- le sous-préfet de l'arrondissement de Béthune,
- les maires des communes traversées,
- le directeur interdépartemental des routes du Nord,
- le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,
- le directeur départemental de la sécurité publique du Nord,
- le commandant le groupement de gendarmerie départementale du Nord,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais,
- le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile du Nord,
- le chef du service interministériel de défense et de la protection civile du Pas-de-Calais,
- le directeur zonal des C.R.S. Nord,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais,
- le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera remise, ainsi qu'à l'organisateur.



Fait à Lille, le **19 FEV. 2015**

Le préfet,  
Pour le préfet,

Le Secrétaire Général Adjoint

Guillaume THIRARD



**NOTE ANNEXE**

Complétant l'arrêté préfectoral autorisant le déroulement du  
**« 30<sup>ème</sup> Rallye des Routes du Nord »**  
les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 février 2015

d'une copie de l'arrêté préfectoral autorisant la course. Ils interdiront la circulation de tout véhicule pendant toute la durée de l'épreuve en utilisant des barrières de type K2 pré-signalisées sur lesquelles le mot « COURSE » sera inscrit.

Les commissaires de course devront être présents et mis en place au plus tard à 07h41 et retirés à l'heure indiquée par le Directeur de course ( horaires théoriques : dernière voiture engagée 17h06 et réouverture des routes 17h21)

### RALLYE DES ROUTES DU NORD PAGE

L'organisateur prendra ses dispositions pour aménager des aires de sécurité pour les spectateurs en les différenciant des aires interdites ou dangereuses pour le public.

Des arrêtés municipaux pourront être pris afin d'interdire le stationnement le long du parcours.

### EMPLACEMENT DES COMMISSAIRES DE COURSE

- Rue du Bourg/ rue de la Cazerie/rue de la Vallée/ rue Pindo: 1 commissaire.
- Rue de Jérusalem/ rue Pontchel Boutry: 1 commissaire.
- Rue de Jerusalem/ rue des 3 fetus: 1 commissaire.
- Rue des 3 fetus/ rue de la vallée: 1 commissaire.
- Rue de la vallée/ rue Pindo: 1 commissaire.
- Rue Pindo/ Rue Aubry: 1 commissaire.
- Rue Aubry/ rue de la vallée: 1 commissaire.
- Rue Aubry/ rue de la gare: 1 commissaire.
- Rue de la gare/ rue de la fleur d'Ecosse: 1 commissaire.
- Rue de la fleur d'Ecosse/ rue de d'Hancardrie: 1 commissaire.
- Rue de la fleur d'Ecosse/rue du paradis: 1 commissaire.
- Rue de la fleur d'Ecosse/ rue pindo: 1 commissaire.
- Rue du blanc coulon/ rue St André: 1 commissaire.
- Rue de capinghem/ rue st Martin: 1 commissaire.
- Rue st Martin/ chemin la carnoy: 1 commissaire.
- Chemin la carnoy/ rue de Capinghem: 1 commissaire.

**TOTAL DES COMMISSAIRES POUR L'ENSEMBLE DE LA SPECIALE : 16**

L'épreuve spéciale « LES WEPPEs » se déroule sur une distance 11,500 KM et pour trois passages. Les horaires de passage du premier véhicule engagé sont 09h11, 12h16 et 15h21.

**RALLYE DES ROUTES DU NORD -  
SECTEUR : B.T.A HAZEBROUCK- E.S 0 - LONGUE BECQUE du 20 FEVRIER 2015**

LOCALISATION		EFFECTIFS		n° de poste
communes	lieux précis	Gendarme		
<b>BORRE</b>	<b>20/02/2014 -13H00/18H15</b>			
<b>DÉPART</b>	Rue du Moulin			
<b>PK 13</b>	rue du Milieu - rue du Peuplier			<b>13</b>
<b>PK 19</b>	rue du peuplier - Rue Henneman			<b>19</b>
<b>PK 27</b>	Rue Henneman - rue de Caestre			<b>27</b>
<b>PK 30</b>	rue de Caestre - rue Cayonque			<b>30</b>
<b>ARRIVÉE</b>	Rue de Caestre			
<b>Hors circuit</b>	RD 642 - Rue de Caestre	barriere	déviati on	
	RD 642 - Rue du Moulin	barriere	déviati on	
<b>BORRE</b>				
Ex voie ferrée	Panneau « Route Barrée »			
RD 642 - Rue de Caestre	Panneau « Route Barrée »			
RD 642 - Rue du Moulin	Panneau « Route Barrée »			
<b>PRADELLES</b>				
Rue du Milieu/ du Moulin	Panneau « Route Barrée »			
<b>PATROUILLE INTER</b>	Equipe intervention accident + mise en place	2GD		
	hors convention			
		2GD		

*EPREUVE ANNULÉE*

**RALLYE DES ROUTES DU NORD -  
SECTEUR : B.T.A. HAZEBROUCK - E.S 1 - 4 - LES TROIS TILLEULS du 21 FEVRIER 2015**

LOCALISATION		EFFECTIFS		Obs.	
communes	lieux précis	Gendarme	Signaleurs	n° de poste	
	<b>22/02/2014 -09H28/17H49</b>				
<b>BORRE</b>					
	Intersection RD 642 - Rue du Moulin	1R			
	Rue de Caestre	1R			
<b>Départ</b>	Rue du Moulin				
<b>PK 5</b>	Rue du Moulin - Rue de Caestre			5	
<b>HAZEBROUCK</b>					
<b>PK 19</b>	Rue Cayonque - Rue de Caestre	Secteur	Police		
<b>PK 22</b>	Grand Chemin de Borre - Route de Caestre	Secteur	Police		
<b>PK 29</b>	Route de Caestre - Petit Chemin de Borre	Secteur	Police		
<b>PK 31</b>	Rue de Caestre - L'Egernest	Secteur	Police		
<b>BORRE</b>					
<b>PK 41</b>				41	
<b>PK 50</b>	Rue Henneman - Rue Peuplier	1R		50	
<b>PRADELLES</b>					
<b>PK 56</b>	Rue Peuplier - Rue du Milieu			56	
<b>PK 57</b>	Rue du Milieu - Rue du Moulin			57	
<b>STRAZEELE</b>					
<b>PK 64</b>	Rue du Milieu - Rue de l'Eglise			64	
<b>PK 65</b>	Rue du Milieu - Rue à gauche vers pont TGV			65	
<b>PK 67</b>	Rue du Milieu - Vontenstraete			67	
<b>PK 75 (chicane)</b>	Balles de paille				
<b>PK 79</b>	Rue du Milieu - Trommelstraete			79	
	Rond Point de Srazeele	1R			
<b>PK 92</b>	Trommelstraete - RD 642			92	
<b>PK 95</b>	RD 642 - Rue du four			95	
<b>PRADELLES</b>					
<b>PK 100</b>	Rue du four - Rue de sec bois			100	
<b>ARRIVEE</b>	Rue de Sec Bois				
	RD 642 - Rue de Sec Bois	Barrière	déviation		
<b>MISE EN PLACE</b>	hors convention	2GD			
<b>PATROUILLE INTER</b>	hors convention	2GD			
	<b>TOTAL</b>	<b>4GD-4R</b>			

LOCALISATION		EFFECTIFS		Obs.	
communes	lieux précis	Gendarme	Signaleurs	n° de poste	
<b>BORRE</b>					
Rond Point	Panneau « Route Barrée »				
Ex voie ferrée	Panneau « Route Barrée »				
RD 642 – Rte de Caestre	Panneau « Route Barrée »				
RD 642 – Rue du Moulin	Panneau « Route Barrée »				
<b>PRADELLES</b>					
RD 642 – Rue du Moulin	Panneau « Route Barrée »				
RD 642 – Rue de l'Église	Panneau « Route Barrée »				
RD 642 – Rue de Sec Bois	Panneau « Route Barrée »				
<b>STRAZEELE</b>					
Rond Point RD 642	Panneau « Route Barrée »				
RD 642 – Rue du Milieu	Panneau « Route Barrée »				

**RALLYE DES ROUTES DU NORD – N° 5/2 DU 02/01/15**  
**SECTEUR : COB STEENVOORDE – E.S 2 /5 « Kimmelhof » du 21 février 2015**

LOCALISATION		EFFECTIFS		OBS
communes	lieux précis	Réserviste	Commissaire	N° PK
<b>CAESTRE</b>	<b>9H51/18H17</b>			
Départ	- Rue du Moulin / Hool straete (Hool straete devient la route de St-Eloi à EECKE)			
<b>EECKE</b>				
	- Route de Saint-Eloi / VC Zoelnaey			PK14
	- Route de Saint-Eloi / RD139			PK18
<b>GODEWAERSVELDE</b>				
	- RD139 / Route de l'Haegedorne	1 R		PKR24
	- Route Haegedorne / Chemin Gaeynest	1 R		PK32
<b>EECKE</b>				
	- Chemin du Gaeynest / Rue du Nid de Geai			PKR47
	- Rue du Nid de Geai / Rue du Roy			
	- Rue du Roy / RD139	1 R		PKR57
	- RD139 / Rue du Vivier			
	- RD139 / Résidence du Roy			
	- RD139 / Rue du Chaudron			PK63
	- Rue du Chaudron / Chemin de terre			PK74
	- Rue du Chaudron / Chemin du Sissart			
<b>PK48</b>	- Rue du Chaudron / RD947 / Chemin Vert	1 R		PK80
	- RD947 / Rue du Chaudron			PK83
	- Rue du Chaudron / Route de la Commanderie			PK84
	- Route de la Commanderie / Impasse de la Commanderie			PK92
Arrivée	Rue de la Commanderie / RD933	barrière	déviation	
<b>DEVIATION POUR RD933</b>	<b>Sens CAESTRE / GODEWAERSVELDE</b> RD933 / Rue du Moulin à CAESTRE	barrière	déviation	
	<b>Sens CAESTRE / EECKE</b> RD933 / RD947 à EECKE	barrière	déviation	
<b>DEVIATION POUR RD947</b>	<b>Sens STEENVOORDE / EECKE</b> et sens EECKE / GODEWAERSVELDE RD947 / RD139 à EECKE	barrière	déviation	
<b>DEVIATION POUR RD139</b>	<b>Sens GODEWAERSVELDE / EECKE</b> RD139 / RD69 à GODEWAERSVELDE	barrière	déviation	
<b>EQUIPE ACCIDENT AVEC VL</b>	hors convention	1GD+1OPJ 1 CCB 3GD + 4R		

**RALLYE DES ROUTES DU NORD – N° 5/2 DU 02/01/15**  
**SECTEUR : COB STEENVOORDE – E.S 3 / 6 « CALLICANES » du 21 février 2015**

LOCALISATION		EFFECTIFS		OBS
communes	lieux précis	Réserviste	Commissaire	N° PK
<b>GODEWAERVELDE</b>	<b>10h24/18h35</b>			
<b>Départ</b>	- Route des Chats / RD948	barrière	déviation	
	- Route des Chats / Chemin du Keyselaere			PK7
	- Route des Chats / Chemin du Vlienderbonde			
	- Chemin du Vlienderbonde / Chemin du Kieukaert (G)			
	- Chemin du Vlienderbonde / Chemin du Chirouter (D)			PK13
	- Chemin du Vlienderbonde / Route de l'Abeele	1 R		PK18
	- Route de l'Abeele / Rue sans nom à droite			
	- Route de l'Abeele (Ets DAROU) / RD139	1 R		PKR27
	- RD139 / Chemin Basse Verdure			
	- RD 139 / Route du Vieux Château Berquin			
	- Route du Vieux Château Berquin / Route de l'Abeele	déjà en	place	PKR39
	- Route de l'Abeele / Chemin du petit pont de Bois			PK46
	- Chemin du petit pt de Bois / Chemin de l'Epinette			PK50
	- Chemin de l'Epinette / RD139	1 R		PK53
	- RD139 / Route du Vieux Château Berquin			PKR57
	- Rue du Vieux Château Berquin / Route de la Chapelle Fauquenprez			PK60
	- Route de la Chapelle Fauquenprez / Chemin de la Quaebecque			
	- Route de la Chapelle Fauquenprez / Chemin de la Basse Verdure			PK65
<b>Arrivée</b>	Sur chemin de la Basse Verdure			
<b>DEVIATIONS POUR RD139</b>	- Sens BOESCHEPE / GODEWAERSVELDE	barrière	déviation	
	RD139 / RD10 à BOESCHEPE			
	- Sens GODEWAERVELDE / BOESCHEPE	barrière	déviation	
	RD139 / Rue Lafère à GODEWAERSVELDE			
<b>EQUIPE ACCIDENT AVEC VL</b>		Déjà prévu		
		3 R		







**LISTE DES POINTS A TENIR PAR LES SIGNALEURS DE COURSE**

Communes	Lieux	Nbre commissaires	Observations
<b>ES 9 / 12 / 15 « PAYS DE L' ALLOEU » du dimanche 22 Février 2015</b>			
	Réserve intervention		PSIG Bruay en patrouille inter (hors convention)
FLEURBAIX	Intersection avant Départ Rue Lebleu / Longue Rue	3	
DÉPART	Longue rue – Rue des Pringuets	2	
PK 9	Longue Rue / Rue Bataille	2	
PK 18	Rue Bataille / Rue Ervin	1	
PK 19	Rue Bataille / Rue Morienne	2	
PK 31	Rue de Morienne / Rue Biache	2	Dont 1 GD (zone public)
PK 37	Rue Biache / Rue des Crémaillères	2	
SAILLY SUR LA LYS PK 38	Rue Biache / Rue des Lauwets	2	
FLEURBAIX PK 48	Rue Biache / Rue des cats	1	
PK 52	Rue des Cats / Rue Duquesne	2	
PK 56	Rue Duquesne / Rue Plate / Rue des Mathelins / Rue de la Chapelle Bohème	4	
PK	Rue Biache / Rue Chapelle Bohème	1	
SAILLY SUR LA LYS PK 61	Rue Chapelle Bohème / Verte rue / Rue du Moulin	2	
PK 74	Département du Nord (LA GORGUE)		
LAVENTIE PK 76	Rue des Bannois / Verte rue	2	
PK 83	Rue des Bannois / Rue Plate / Rue de la Vangerie	2	Dont 1 GD et 1 réserviste (zone public)
PK 85	Rue de la Vangerie / Rue des Viennes	1	
PK 94	Rue de la Vangerie / Rue du Moulin / Rue Masselot	3	
PK 101	Rue de la Vangerie / Rue de la Bouchaude / Rue Bacquerot	3	Dont 1 réserviste
PK 108	Rue Bacquerot / Rue de l' Epinette	2	
PK 118	Rue du fort d' Esquin / Rue de la Bouchaude / Rue de l' Epinette	2	Dont 1 GD et 1 réserviste (zone public)
PK 126	Rue de la Flinque / rue du Hem / Rue du frenelet	3	
PK	Rue du Hem / Rue du Pefit Chemin	1	
ARRIVÉE	+ POINT STOP - Rue du Hem	2	
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>	<b>41 Commissaires, 3 GD et 3 réservistes</b>

Dispositions particulières :

- L' ensemble des têtes de ponts, arbres, panneaux indicateurs, bornes kilométriques, poteaux EDF devront être protégés.
- Les extérieurs de l' ensemble des virages (en trajectoire de sortie de route) devront être matérialisés (rubalise et panneaux) afin d'en interdire l' accès aux spectateurs.
- Tous les postes seront tenus par des commissaires de courses qui pourront faire appel (en cas de problème) à la patrouille de gendarmerie encadrant cette spéciale.



## Liste des équipages engagés au 30ème RALLYE DES ROUTES DU NORD

Du 20 février 2015 au 22 février 2015

N° course	N° Licencé	Qualité	Nom	Prénom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
79	121249	Pilote	BASTIEN	Nicolas	12 RUE DES PRES FLEURIS 62920 GONNHEM	11/12/1980	BETHUNE (62)	980.662.100.381	FRA
	165415	Copilote	LEFEBVRE	Yohan	41 RUE DU BOIS D'HONGUELLE 62108 BILLY BERCLAU	05/05/1987	BETHUNE	144JUS728	FRA
1	165144	Pilote	BAYARD	Laurent	1992 RUE DELALLEAU 62300 ROBECCQ	30/04/1969	BETHUNE (62)	850562111743	FRA
	224418	Copilote	GALAND	Franck	303 ANCIENNE RUE DE L'ECLEME 62350 ROBECCQ	23/04/1974	RE CATHERINE	920462111317	FRA
82	196472	Pilote	BECUWE	Mathieu	86 ROUTE DE BLESSY 62120 AIRE SUR LA LYS	29/07/1982	HAZEBROUCK	980859504101	FRA
	196491	Copilote	BACQUART-VERRIEST	Aurélie	28 RESIDENCE LA ROSEBAIE 62122 LUPIGNOY	21/11/1984	BETHUNE (62)	011062100726	FRA
86	53145	Pilote	BERGER	Gilles	24 LOT 1 LE VILLAGE 59189 MORSBECQUE	27/03/1962	ROOBNAC (59)	135B32681	FRA
	41203	Copilote	MAERTEN	David	399 ROUTE D'HAZEBROUCK 59173 SERCUS	19/09/1971	HAZEBROUCK (59)	890.459.561.235	FRA
90	177752	Pilote	BOMBECKE	François-Xavier	34 ROUTE D'AVENNES 59440 HAUT LIEU	01/05/1990	HAZEBROUCK (59)	060759100163	FRA
	235215	Copilote	JACQUINET	Pierre-Alexandre	1 RUE JEAN FOSTER 62119 ETROELINGT	01/02/1993	LILLE	090359100257	FRA
51	230904	Pilote	BOULANGER	Romain	51 RUE DE BOIS JEAN 62170 WALLY BEAUCAMP	18/05/1984	LILLE (59)	000959500382	FRA
	231406	Copilote	LAGACHE	Rudy	19 RUE DU MARCHEAL LECLERC 62180 WASEN	20/03/1985	ARRAS (62)	020362101831	FRA
66	151296	Pilote	BOUXIN	Yohann	32 RUE DES MARTYRS 62920 GONNHEM	19/10/1987	BETHUNE (62)	060162100966	FRA
	57854	Copilote	FOULON	Mickael	34 RUE AUGUSTE BENOIR 62232 ANNEZIN	07/08/1960	BETHUNE (62)	980 352 100 409	FRA
76	205415	Pilote	BRASSEUR	Corne	LE BOIS DE BUS 7470 VILLEMAREUIL	18/01/1991	MEUX (77)	080977100473	FRA
	164293	Copilote	ROLLION	Thomas	9 RUE DU PRESIDENT POMPIDOU 62775 TEMPLEMARS	27/12/1982	LENS (62)	990359900037	FRA
31	154273	Pilote	CATTEAU	Yannick	1150 RUE DOCTEUR VANUXEEM 59650 NIEPPE	15/04/1977	TOURCOING (59)	950859502776	FRA
	228273	Copilote	DANNET	Stephanie	11 RUE DU MOULIN 62120 ROQUETOIRE	03/03/1990	HAZEBROUCK	080862101893	FRA
34	164850	Pilote	CHALAL	Theo	75 GRANDE RUE 70210 VAUVILLERS	11/08/1990	VESOUX	13131355485	FRA
	117476	Copilote	CLUSSE	Mathieu	5 ROUTE DES VERRIERS 70700 LA CHAPELLE ST QUILLAIN	25/04/1982	BEAUCONQ (25)	981.270.200.294	FRA
81	123125	Pilote	CHIEUX	Norman	3 AVENUE ROGER SALENGRO 62280 ARMENTIERES	10/11/1977	LILLE (59)	931.159.505.268	FRA
	177374	Copilote	DECANTER	Jeremy	40 RTE DE CASSEL 59114 STEENVOORDE	17/07/1982	MALO	011259400196	FRA
41	223005	Pilote	CORDONNIER	Clement	71 RUE D'AUX 62270 BONNIERES	09/01/1983	RONVILLY SUR SEINE	000862100539	FRA
	227417	Copilote	CORDONNIER	Carole	71 RUE D'AUX 62270 BONNIERES	29/04/1982	SECLIN (59)	000362100836	FRA
62	11463	Pilote	COUSIN	Pascal	10 RUE DE LA WARDIE 59670 OBIES	12/01/1965	VALENCIENNES (59)	810.559.563.032	FRA
	189742	Copilote	DAMMEREY	Carine	10 RUE DE LA WARDIE 59670 OBIES	27/02/1963	PIPERINGE	810159562210	FRA
17	8930	Pilote	CRESPER	Olivier	37 RUE MARCEL CACHIN 59113 SECLIN	02/03/1969	ABISSON (C.DIVOIRE)	861.159.530.187	FRA
	147424	Copilote	CODRON	Airaud	25 RUE ANDRE DERAIN 62114 SAINS EN COHELLE	06/02/1975	BETHUNE (62)	951062101402	FRA
35	205241	Pilote	CROCHON	Nicolas	46 BIS RUE ETIENNE GROS 69530 CHAPONOST	23/07/1984	L'YON 9	020569100042	FRA
	212021	Copilote	ARTZNER	Melodie	46 BIS RUE ETIENNE GROS 69530 CHAPONOST	26/02/1992	IMONN	100101200439	FRA

N° course	N° Licence	Qualité	Nom	Prenom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
44	5819	Pilote	DE MEYERE	Marc	16 RUE DURIEZ,59660 MERVILLE	06/02/1960	WITTHOENES	760.459.562.670	FRA
	35251	Copilote	ZUK DIT PYLYP	Thierry	4 RUE DES BASSIERES,69400 FLEURBAIX	08/12/1960	AMENS (80)	771080201595	FRA
22	8851	Pilote	DEBOVE	Jean-Luc	1 RUE D'OLINCTHUN,62128 WIMALLE	28/04/1965	BOULOGNE SUR MER (62)	830362110162	FRA
	209464	Copilote	LEGRAND	Martin	1380 RUE DE LICQUES,62950 SANGHEN	07/02/1995	COLAIS (62)	110562100632	FRA
14	170303	Pilote	DEFFONTAINE	Thierry	15 RUE PAUL PROCUREUR,35920 ENGLIS	22/03/1965	LILLE (59)	830159561385	FRA
	221206	Copilote	MILLEVILLE	Patrick	49 RUE FOSSE AUX CHATS,43.7700 CONINES BELGQUE Belgique	07/07/1966	CONINES		BEL
52	199187	Pilote	DERKUDT	Cyprien	RUE FOSSE DU L'ALINE,LEROUGE,59551 TOURMIGNIES	14/10/1994	LAMBERSART	110859500974	FRA
	188619	Pilote	CALONNE	Aurore	3 RUE DU MOULIN,62145 ENQUIN LES MINES	06/08/1985	HAZEBROUCK (59)	020462102098	FRA
91	188855	Copilote	DELAIRE	Michael	138 RUE DES CARLERS,59940 LE DOULIEU	20/08/1988	ARMENIERES (59)	040859400570	FRA
	165515	Copilote	CARON	Aurore	1316 RUE RENE DESCARTES,RESIDENCE RONSAUD,59120 LOOS	28/07/1987		080159602523	FRA
85	196779	Pilote	DELARRE	Christophe	33 HAMEAU DE LIERTTES,62190 LIERES	10/11/1974	AUCHEL (62)	930162102033	FRA
	194454	Copilote	SMAGGHE	Teophile	29 RUE VICTOR HUGO,59116 HOULIGNES	01/11/1980	ARMENIERES (59)	011059500949	FRA
83	6860	Pilote	DELARRE	Pierre	3 B6 RUE DU CHATEAU,62120 ST HILAIRE COTTES	07/05/1981	AUCHEL (62)	990262100990	FRA
	27732	Pilote	CALONNE	Sandra	546 RUE DE LA PLAGE,62160 MONT BERNENCHON	30/09/1977	BETHUNE	951.062.102.114	FRA
19	15023	Copilote	DELESALLE	Yannick	184 ROUTE DU PARC,62700 ST JANS CAPPEL	04/12/1973	LILLE (59)	911.459.565.063	FRA
	206494	Pilote	TANGRE	Gerard	45 RUE DES AMAZONES,62350 ST VENAANT	16/04/1954	CALONNE SUR LAULYS (62)	400268	FRA
50	160374	Copilote	DELGERY	Francois	62 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE,62510 ARQUES	08/10/1980	ST OMER (62)	981162101538	FRA
	206495	Copilote	TURLOTTE	Ludovic	3 PLACE DU RIETZ,62151 BURBURUE	22/06/1988	BEUVRY	080862100921	FRA
53	231367	Pilote	DELGERY	Vincent	108 RUE BERNARD CHOCHOY,62570 HALLINES	14/02/1986	ST OMER (82)	02036202184	FRA
	177289	Copilote	GRAUDON	Eric	3 ROUTE DE PIERREFOND,68800 CREPY EN VALOIS	24/02/1975	CREPY EN VALOIS	910660100281	FRA
37	202290	Pilote	DEL RUE	Aurèle	95 CHEMINS D'HALLES,62960 VERNELLES	04/09/1981	BOIS BERNARD	970957901521	FRA
	120024	Copilote	MARICHEZ	Aurore	5 B RD 943,62720 RACOURGHEM	06/01/1987	HAZEBROUCK	050462102251	FRA
39	222731	Pilote	DENIS	David	303 ROUTE DE TOURNHEM,62890 NORDAUSOULES	13/08/1970	ST OMER	881.062.110.355	FRA
	235305	Copilote	RENIER	Valentin	303 ROUTE DE TOURNHEM,62890 NORDAUSOULES	12/04/1994	DUNERQUE		FRA
67	76637	Pilote	DEPORTERE	Laurent	1511 RUE DE LA BRASSARDERIE,62828 GONNIEHEM	21/06/1992	BETHUNE (62)	091162100373	FRA
	188013	Copilote	FORGEZ	Martin	15 RUE MOZART,59496 HANTAY	09/07/1995	LILLE	144U936885	FRA
2	105196	Pilote	DERAEDT	Sebastien	167 RUE D'ECCKE,59270 GODEWAERSVELDE	18/12/1978	HAZEBROUCK	950295902302	FRA
3	1718	Copilote	BRISART	Bruno	49 RUE JEAN BOUTE,62840 LAVENTIE	13/10/1988	LILLE (59)	050262101924	FRA
36	5742	Pilote	DEREUDRE	Franck	36 RUE CHOPIN,62311 BLERIOT PLAGE	13/10/1973	LILLE (59)	9109595681077	FRA
	5800	Copilote	LHEUREUX	Pau-Andre	45 RUE DES MESANGES,59114 ST SYLVESTRE CAPPEL	29/03/1971	FOURNIES	890.359.560.910	FRA
75	113126	Pilote	DEROY	Edith	465 RUE DU MOULIN,62840 NEUVE-CHAPELLE	20/04/1973	LILLE	910.359.562.176	FRA
	57528E1	Copilote	DEROY	Marie	88 RUE DE LA MINOTERIE,59850 NIEPPE	28/03/1955	ARMENIERES	131654	FRA
5	57528	Pilote	DEROY	Pascal	13. RUE DE LA REPUBLIQUE,62020 DEUISE	12/03/1968	ALBERT	840.780.200.778	FRA
	218783	Copilote	GILBERT	Francois	13. RUE DE LA REPUBLIQUE,62020 DEUISE	31/10/1996	ST OUBTIN	880 580 200 616	FRA
					135 RUE DE LA REINE ASTRID,59700 MARCO EN BARCEILL	18/04/1988	GRANDE SYNTHIE (59)	04085940017	FRA

N° course	N° Licence	Catégorie	Nom	Prénom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
61	235294	Pilote	DESFACHELLES	Jeremy	467 RUE DE COULES 62075 HELRINGHEM	14/02/1992	ST MARTIN BULLOIGNE	080762100843	FRA
	235295	Copilote	BERNARD	Emmanuel	250 AVENUE WINSTON CHURCHILL 62162 NEUFCHATEL HARDELOT	03/05/1984	ST MARTIN BULLOIGNE	000762100085	FRA
70	179175	Pilote	DESREUMAUX	Jean-François	773 RUE DU BAC 59193 ERQUINGHEM LYS	23/11/1963	ARMENTERES (59)	800259612264	FRA
	176937	Copilote	VANDAMME	Lory	25 RUE DESIRE FENART 62940 LAVENTIE	16/05/1989	ARMENTERES (59)	061162100080	FRA
29	129183	Pilote	DHAISNE	Antoine	927 RUE DU BAS CHEMIN SUD 62400 LOCON	01/11/1992	BEUVRY (62)	090362102542	FRA
	216984	Copilote	FLAJOLET	Marine	163 RUE JEAN MACÉ 62408 BETHUNE	15/11/1992	BETHUNE (62)	090162100627	FRA
40	5699	Pilote	DUBREU	Sylvain	24 PLACE DE LA REPUBLIQUE 69280 ARMENTERES	25/09/1973	LILLE (59)	91065963771	FRA
	212918	Copilote	DORCHIES	Julien	75 RUE DU DR SCHWEITZER 69330 LA CHAPELLE D'ARMENTERES	12/11/1980	LESQUIN (59)	981059601505	FRA
87	100160	Pilote	DUFOUR	Romain	54 ROUTE DE LA GORGUE 59660 MERVILLE	13/10/1984	ST OMER (62)	011282102159	FRA
	186039	Copilote	DESQUIRET	Alexandre	1 RUE DE LA MARIE 62920 OBLINGHEM	19/11/1991	BEUVRY (62)	090462100540	FRA
88	235133	Pilote	FIACRE	Morgan	1784 RUE DELFUE 62136 LESTREM	02/11/1994	ARMENTERES	111594000005	FRA
	210227	Copilote	DE REU	Anthony	31 RUE JOHANNÉ 62160 HOUJAIN	25/10/1980	SECLIN	970659600554	FRA
69	154321	Pilote	FRANCOMME	David	1 CITE DU CARREAU 62280 AUCEL	07/09/1975	RIEUX LES LILLES	930662100670	FRA
	214487	Copilote	DEHONDT	Guillaume	581 RUE DU NEULEN 69700 WINNEZELLE	28/03/1978	LOMME	951259603446	FRA
15	4289	Pilote	GAIDOZ	Herve	28 RUE DE L'EGLISE 51110 WARMERVILLE	16/03/1962	REIMS (51)	790451110500	FRA
	125576	Copilote	RICHARD	François	5 ROUTE DE MONTBAYEN 51430 ST MARTIN D'ABLOIS	14/04/1954	EPERNAY (51)	287825	FRA
24	44786	Pilote	GAQUERE	Aurélien	19 BIS AVENUE D'ILE DE FRANCE 62800 WIVAZE	16/02/1980	BETHUNE (62)	961062101721	FRA
	131312	Copilote	CALONNE	Rami	1824 RUE DE LA PLACE 62350 MONT BERNANÇON	07/07/1985	BEUVRY	030762101539	FRA
74	213667	Pilote	GOETZ	Maxime	7 RUE ST BERWARD 57070 METZ	12/07/1983	METZ	100457900393	FRA
	217629	Copilote	LEPRETRE	Jessika	18 ROUTE DE L'ENVERS 88120 BASSE SUR LE RUPPT	23/08/1990	REMBREMONT (88)	090988100153	FRA
80	166367	Pilote	GOSSART	Gregory	32 RUE DU COULS 970 WILLENS	17/06/1970	SECLIN (59)	880359636371	FRA
	159875	Copilote	LEFEBVRE	Joyce	31 BOULEVARD DES ECOLES 59190 HAZEBROUCK	01/02/1989	ARMENTERES	060459400436	FRA
72	222835	Pilote	GURNOT	Wilfried	2 RUE DE WURTENBERG 56860 MONTAUCON	05/03/1991	ESNANGON (25)	070725100440	FRA
	222267	Copilote	BAYLE	Remi	18 RUE DE LA CHRETTE 62910 EPERLECQUES	03/05/1991	ESNANGON	100625100358	FRA
11	151067	Pilote	HOUSSIN	Jean-Benoît	74 RUE DE L'EGLISE 62910 EPERLECQUES	09/12/1978	ST OMER (62)	961282101136	FRA
	10737	Copilote	DEVENNE	Philippe	5. RUE DES TROIS CORNETS 62870 GOUY ST ANDRE	10/03/1971	ST OMER	890.162.111.673	FRA
55	379387	Pilote	HUYGHE	Benoît	CHAUSSEEE DU RISQIONS TOUT 6554 MOUSCRON Belgique	30/05/1973	LILLE	FB271180	BEL
	902879	Copilote	T.JOENS	Stefaan	koognistraat 63.8524 SINT DELIS Belgique	06/07/1969	COURTRAI	NA143089	BEL
49	9491	Pilote	JOVELIN	Joel	16 RUE DES HARES 76500 PENLY	29/06/1950	DOUVRIN	751658531	FRA
	230087	Copilote	LEJEUNE	Elise	LE FEUILLOY N° 2 76630 AVENNES EN VAL	09/05/1995	DEPPE (76)	121076300657	FRA
59	152796	Pilote	LACROIX	Raoul	13 RUE VALENTIN DUPUIS 62175 HENDECOURT LES BARSART	22/04/1986	PARIS	020662101615	FRA
	218368	Copilote	BONVARLET	Nicolas	4 RUE DES MANDURIERS 65110 ROCHY CONDE	09/01/1983	BETHUNE (62)	011162102360	FRA
56	185665	Pilote	LAMARCHE	David	62 GRANDE RUE	12/04/1987	ESNANGON	031225100682	FRA
	212891	Copilote	DARTEVEL	Victoire	62 GRANDE RUE 25300 VERCEL VILLEDIEU LE CAMP	20/12/1986	ESNANGON (25)	030325100544	FRA
	205661	Pilote	LAMBERT	Laurent	46 RUE DU MOULIN 62130 PIERREMONT	26/03/1969	ST POL SUR TERENOISE (60)	861059661740	FRA
58	128795	Copilote	DUJARDIN	Dany	51 RUE DU JEU DE BATTOR 62880 FONTAINE LES CLERCS	24/03/1962	ROUBAIX (59)	780.402.310.013	FRA

N° course	N° Licence	Qualité	Nom	Prénom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
46	57170	Pilote	LANCE	Marc	12, RUE DES MONT'S BAUDINS,62240, QUESQUES	10/01/1983	ST MARTIN BOULOGNE	990.262.100.839	FRA
	98525	Copilote	LANCE	Freddy	12 RUE CHAMP LART,62240 ST MARTIN, CHOCQUEL	05/04/1984	ST MARTIN BOULOGNE	000762101149	FRA
64	22639	Pilote	LECLERCQ	Eric	15 RUE PRINCIPALE,80140 VILLERS CAMPSART	16/02/1970	ANDANVILLE (80)	14AC83773	FRA
	58101	Copilote	HEBERT	Samuel	7 RUE NEUVE,80140 FRESNOY ANDAINVILLE	12/12/1978	ABBEVILLE	941.276.301.381	FRA
47	32315	Pilote	LEGRAND	Francis	190 RUE DE L'EGLISE,62850 LICQUES	05/05/1963	DOUENVILLE (62)	790562111421	FRA
	190442	Copilote	LEGRAND	Mathieu	7 BIS RUE DE LA FORET,62850 PARENTY	15/03/1987	CLICQ (62)	031062100600	FRA
30	192959	Pilote	LEJEUNE	Thomas	7 BIS RUE DE LA FORGE,16680 PUSEVAL	23/07/1986	DIERPE	040776301159	FRA
	214136	Copilote	HUARD	Mathieu	28 LORÉE DU VILLAGE,62620 BCRAN SUR OISE	12/08/1993	DIJON	110680100211	FRA
25	211107	Pilote	LEMAIRE	Cedric	68 RUE ST GEORGES,91140 MDRÈSCOULE	16/03/1974	ST SAULVE (91)	900339562577	FRA
	173868	Copilote	COUDEVILLE	Guillaume	11 ALLEE DES EGLANTIER,91100 HAZEBROUCK	13/12/1986	HAZEBROUCK	14AM11545	FRA
38	31868	Pilote	LENOIR	Laurent	1 RUE DU BOIS CALOUELA,62131 VERQUIN	01/08/1970	BETHUNE (62)	89096240406	FRA
	5718	Copilote	LEGRAS	David	14 RUE DE L'ES-LISE,62148 ANNEQUIN	18/10/1969	BETHUNE (62)	88026210558	FRA
63	108945	Pilote	LEPRETRE	Aston	17 RUE DE L'EGLISE,62300 NOBLEUX LES MINES	18/08/1987	BEUVREY	050662101227	FRA
	232917	Copilote	TERNOY	Maxime	58 RESIDENCE DU CHATEAU,62160 LILLERS	14/12/1991	BETHUNE	080262101759	FRA
9	158903	Pilote	LING	Sebastian	CURT 7, CADNO LINDYSUL	01/01/1980	CHARMATHEN	ling9804100599611	ENG
		Copilote	REES	Alan	YR MEN GUNTY CLYRYLH	01/01/1900		REES8601201ANGFP	FRA
77	196483	Pilote	LOUCHEZ	Remi	11 PLACE DE L'EGLISE,62848 ALBERS	28/09/1985	LOMBE (69)	011259600730	FRA
	213121	Copilote	DARAS	Benjamin	1 ROUTE D'ADRIERS,66320 PERSAC	17/11/1989	CATEAUCAMBRÉSIS (59)	060759100139	FRA
73	204805	Pilote	MATTEI	Loic	LA TESTA,STE LUCIE DE PORTO,VECCHO,20144 ZONZA	03/08/1991	BASTIA	070820100060	FRA
	12544	Copilote	RENUCCI	Jacques-Julien	PARC BERTHAULT,LES PALMIERS - PORTE A,20000 AJACCIO	10/10/1971	MARSEILLE (13)	910620100078	FRA
8	51929	Pilote	MEYER	Eric	10 BIS RUE DE VINCO,62910 HOULLE	24/12/1963	AN EN PROVENCE	810.813.312.127	FRA
	150652	Copilote	NOLLET	Stevie	8 RUE ARLETTE REMIA,51100 REIMS	12/05/1983	CORBIÈRE	990680200199	FRA
54	186137	Pilote	MOUY	Gregory	94 RUE TOURTELOT,59151 HAMEL	15/05/1973	DOUAI	9105959565381	FRA
	189745	Copilote	MOUY	Marie	94 RUE TOURTELOT,59151 HAMEL	29/07/1964	LILLE	8311559563047	FRA
33	40909	Pilote	FERRARD	Frederic	121 AVENUE HENRI BARBUSSE,MAISON N2,82700 COLOMBES	05/09/1972	ARMENTIÈRES (59)	900.559.863.109	FRA
	39766	Copilote	LECLERCQ	Francis	3 RUE DE LA CERISIE,59451 ATTICHES	24/04/1963	BOULOGNE SUR MER (62)	810.162.110.408	FRA
57	161223	Pilote	PERRIN	Pierre-Alexandre	795 AVENUE DU MARECHAL JUNG,62400 BETHUNE	05/06/1987	AUCHEL (63)	030762101213	FRA
	218472	Copilote	PERRIN	Margaux	795 AVENUE DU MARECHAL JUNG,62400 BETHUNE	07/12/1990	AUCHEL (63)	07036210216	FRA
0	204223	Pilote	PERRY	Jean-René	72 RUE DE BERTRAMENIL,69000 EPINAL	25/12/1992	EPINAL	090188100164	FRA
	183292	Copilote	REIBEL	Joshua	66 RUE DU DAUPHINE,66270 WITTEHEIM	04/11/1992	MILHOUSE (68)	100568200506	FRA
65	188041	Pilote	PLANQUE	Loic	99 RUE JULES FERRY,69080 ARMENTIÈRES	30/08/1987	LILLE (59)	0462804480	FRA
	180412	Copilote	PLANQUE	Stephen	16 RUE DU MARECHAL DE FANTZ,LA PORTE 104,59183 ERQUINGHEM L'Y	11/11/1990	LILLE (59)	0496460351	FRA
66	4558	Pilote	PLANQUE	Olivier	37 RUE DE L'ABBE DOUDENY,69280 ARMENTIÈRES	21/08/1961	ARMENTIÈRES (59)	790.859.561.914	FRA
	227803	Copilote	DEFRENNE	Laurent	11 RUE DE LA PERDRIÈRE,59308 ENNETIÈRES EN WEPPES	17/01/1969	TOURCOING (59)	871059564364	FRA
20	153185	Pilote	PRUVOST	Jerome	5 RUE DE LETRIER,62460 DIVION	09/08/1980	AUCHEL	990462101144	FRA
	235166	Copilote	LANDAIS	Benjamin	221 AVENUE DU GENERAL LECLERC,APPT 04,59153 FACHES THUMESNIL	15/12/1980	LILLE	970159602767	FRA

N° course	N° Licence	Qualité	Nom	Prénom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
23	699775	Pilote	PYCK	Filip	DEKEN DE BOLHAN 8970 POPERINGE Belgique	08/04/1970	POPERINGE	0192401874	BEL
	909058	Copilote	PLANCKE	Pedro	SINT BERTINUSSTRAAT 2870 POPERINGE Belgique	24/11/1972	POPERINGE	1014518545	BEL
16	231409	Pilote	ROSSEL	Yohan	LA GLACIERE 30270 ST JEAN DU GARD	13/02/1995	ALES	1104530100339	FRA
	129950	Copilote	FULCRAND	Benoit	2 RUE STE EUGENIE 30000 NIMES	20/05/1982	NIMES	981030200077	FRA
84	53261	Pilote	ROUSSEL	Mickaël	182 RUE DU PRESIDENT KENNEDY 99940 ESTAIRES	28/07/1976	ARMENTERES (99)	940.959.501.112	FRA
	136781	Copilote	BELLENGIER	Ludovic	61 RUE JEANNE D'ARC 99193 EROUINGEM LYS	04/02/1985	LILLE (99)	02115950117	FRA
4	149345	Pilote	SAINTE REQUIER	Yves	148 RUE DE CASSEL 59660 MERVILLE	18/03/1968	ROUBAIX (99)	840359563579	FRA
	175002	Copilote	VARETZ	Vincent	52 BIS RUE DE TATEUILLE 62630 LONGVILLERS	19/07/1989	BETHUNE (92)	050762701284	FRA
21	209920	Pilote	TIQUET	Dominique	24 RUE VINCENT 62240 DESVIVRES	05/03/1966	CALAIS	840762112678	FRA
	186133	Copilote	SART	David	64 ROUTE DE SELLES 62240 MENNEVILLE	01/11/1973	BOULOGNE SUR MER (92)	930162100679	FRA
89	227784	Pilote	TOUSSAERT	Jean-Baptiste	82 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE 75010 PARIS	03/05/1990	BEUVRY	070162102633	FRA
		Copilote	TOUSSAERT	Pierre Antoine	594 RUE BERTHELOTTE 62350 ST VERMANT	22/01/1997	BEUVRY		FRA
18	53306	Pilote	VANALDERWERELT	Sebastien	48 RESIDENCE DES 4 SAISONS 69500 LA CHAPELLE D'ARMENTERES	27/02/1976	ARMENTERES	940359503731	FRA
	235134	Copilote	VANALDERWERELT	Géraldine	48 RESIDENCE DES 4 SAISONS 69500 LA CHAPELLE D'ARMENTERES	16/02/1978	LILLE	110159500460	FRA
27	205074	Pilote	VANRAES	Maxime	1260 RUE DES CHAVATTES 62136 LA COUTURE	25/06/1988	SEULIN	040959400160	FRA
	236078E1	Copilote	GOZET	Aurélien	12 BIS RUE DU MOULIN 62120 MAIRET	18/02/1998	BIENDECOQUES	JR	FRA
26	8853	Pilote	VANSON	Johan	311 ROUTE DE VERLINCTHUN 62830 CARLY	16/12/1988	BOULOGNE SUR MER (92)	860162111016	FRA
	179921	Copilote	BRULE	Antoine	12 ALLEE DES JARDINS DE LA CLUSE BOSQUET DES ROTANISTES - APPT. 36 R2200 ST MARTIN BOULOGNE	30/12/1987	BOULOGNE SUR MER (92)	050962702149	FRA
32	170025	Pilote	VERBRUGGEN	Eric	8 SENTIER DE LA POSTE 69310 ORCHIES	12/06/1972	LILLE (99)	910931330064	FRA
	58108	Copilote	LECLERQ	Dominique	199 RUE DE LA DELIVRANCE RES. CHAMBORD - APPT. 3.62400 BETHUNE	13/09/1965	BETHUNE (92)	870 162 111 010	FRA
45	901621	Pilote	VERSTAEN	Christophe	31 RUE CAMILLE BOGHERE 7270 MIMYMAULT Belgique	08/12/1975	BRAINE LE COMTE	1024047254	BEL
	801166	Copilote	BOTSON	Kris	TIENSESTRAAT 76.3400 LANDEN Belgique	13/06/1975	ST TRUIDEN	nb524135	BEL
43	205418	Pilote	WALLON	Romain	42 ROUTE NATIONALE 1.62170 WALLY BEAUCAMP	03/06/1984	BOULOGNE SUR MER (92)	100862102801	FRA
	6629	Copilote	WALLON	Guy	42 ROUTE NATIONALE 1.81178 WALLY BEAUCAMP	08/03/1952	ERONY (92)	144B75021	FRA
48	5793	Pilote	WARTELLE	Daniel	39 RUE DES SAULES 59710 ENNETERELIN	28/10/1969	LILLE (99)	860559563237	FRA
	204872	Copilote	HERMAN	Ghislain	99 RUE NATIONALE 59710 ENNETERES LES AVELIN	25/04/1980		970395902858	FRA

81 équipages engagés



## Liste des équipages engagés au 12 RALLYE DES ROUTES DU NORD VHC

Du 20 février 2015 au 22 février 2015

N° course	N° licence	Qualif	Nom	Prénom	Adresse	Date naissance	Lieu naissance	N° permis de conduire	Nationalité
205	20310	Pilote	ANDRIEUX	Marc	1 RUE DE LA COURSE 62170 ESTREE	21/01/1959	MONTREUIL	770.262.110.462	FRA
	170631	Copilote	ANDRIEUX	Helene	1 RUE DE LA COURSE 62170 ESTREE	20/01/1952	LILLE (59)	090662101622	FRA
	220029	Pilote	CAUWEL	Eric	45 CHEMIN DELATTRE 59202 SANGHIN EN MELANTOIS	01/03/1968	ARMETIERES (59)	851159562197	FRA
204	227599	Copilote	BASTIEN	Charles-Henri	37 RUE FAUDHERIE 59370 MOIS EN SARTOUIL	11/09/1959	CHAPELAIN	781059563100	FRA
	375387	Pilote	DE KEYSER	Wouter	promenade 14 8650 MERKEM Belgique	01/01/1900	VEURNE	105597055	BEL
200	375387	Copilote	WILLAERT	Kristian	KOUTERSTRAET 488 8650 MERKEM Belgique	01/01/1900	TOPHOUT	0744225303	BEL
	906292	Pilote	DECLERCQ	Piet	ZEVERKOSTRAAT 18 8900 POPPERINGE Belgique	23/10/1961	POPPERINGE	9786637039	BEL
	44823	Copilote	DENYS	Dieter	DOORSTRAAT 3 8870 POPPERINGE Belgique	26/03/1974	POPPERINGE	1093858409	BEL
0	32352	Pilote	GROMEZ	Damien	23 RUE JULES GUESDE 6210 WINGLES	04/11/1976	SEGIN	930302300047	FRA
	32352	Copilote	ROCHAT	Andre	18 AV. ST PROMASSE 03301 FORCALOUIER	05/04/1952	AK LES BAINS	4804	FRA
203	2582	Pilote	LEVEQUE	Jose	16 RUE PRINCIPALE MANQUEVILLE 62190 LILLERS	06/08/1952	ISBERGUES (62)	458985	FRA
	10734	Copilote	MARTEL	Jean-Marc	13. RUE DE LA RESISTANCE 62330 ISBERGUES	15/11/1954	STVENANT	420239	FRA
201	500057	Pilote	LOPES	Alain	28 rue Victor Dorez 4845 JALHAY Belgique	30/01/1948	PERSTAL	1019605107	BEL
	699012	Copilote	LOPES	Pascal	9 place Joseph Ignard 4510 THEUX FOLLEUR Belgique	18/06/1972	VERBERG	243604909	BEL
	45133	Pilote	PIETTE	Philippe	49 RUE DELPHIN CHAVANTE 52840 LAVENTIE	12/04/1953	NOBERT SUR SEINE	80127210398	FRA
202	26956	Copilote	ROUSSEAU	Stephane	2 RUE MARECHAL JOFFRE 59440 AYESNES SUR HELPE	21/04/1975	AUXOYER AMERES	921159404026	FRA
	141974	Pilote	WATTINNE	Patrice	23 RUE DE TURIN 59100 ROUBAIX	24/08/1945	PAU (64)	621180	FRA
207	153351	Copilote	WATTINNE	Adrien	1 RUE DU CAPITANE AUBERT 59100 ROUBAIX	11/02/1982	ROUBAIX (59)	980459501680	FRA

8 équipages engagés